Autorisation de sortie du territoire (enfants mineurs)

(https://ville-cachan.fr/autorisation-de-sortie-enfants-mineurs/)

Il n’est plus nécessaire de venir à la mairie pour établir une attestation de sortie du territoire.

service-public.fr : fiche pratique F1359

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30

Fermeture exceptionnelle : samedi 24 octobre 2026